



DEMANDE DE PRIME DE NAISSANCE

Depuis le 1 octobre 2020, les primes ne sont plus versées en euros mais en chèques commerces du même montant. Ces chèques commerces sont à dépenser dans le réseau de commerçant local berchemois. Pour bénéficier de ces chèques commerces, inscrivez-vous sur la plateforme en ligne www.chèquescommerces1082.be

A adresser, complété, daté et signé au Collège des Bourgmestre et Echevins endéans les TROIS MOIS de la naissance.
Avenue du Roi Albert, 33 – 1082 Berchem-Sainte-Agathe

Etablie par :			
Nom de jeune fille		Prénom	
Née à			
Epouse de			
Domiciliée à Berchem-Sainte-Agathe,			
Tel / GSM		Mail :	

Désire bénéficier de la prime de naissance accordée par le Conseil communal de Berchem-Sainte-Agathe, le 28 février 2008.

Enfant pour qui la prime de naissance est demandée :			
Nom		Prénom	
Date de naissance / / 20	Commune de naissance	

Date / /
Signature du demandeur	

Réservé à l'administration

Article budgétaire	8 2 5 / 3 3 1 – 0 1	Vérifié au service	
Montant de la prime	€ 6 0 , 0 0	population le : / /
Date de réception service finances		Sceau :	

